

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

N° CM02032026-03
SG/LGa

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M. N. RIPALT, Mme E. RABILLER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM BEAUFFRETTON, Mme M RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme A. RABILLER

Secrétaire : Mme Line VILLATEAU

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA BALIERE » 2026 – M57 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R.2311—13 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant les résultats estimés des sections d'investissement et de fonctionnement 2025 dégagés sur le budget annexe lotissement « La Balière »,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif annexe lotissement 2026 « la Balière », tels que présentés ci-dessous :

RESULTATS 2025

Section de fonctionnement		
Dépenses (mandats émis)	625 233,26 €	
Recettes (titres émis)	250 526,13 €	
Résultat	-374 707,13 €	DEFICIT
Section d'investissement		
Dépenses (mandats émis)	139 863,80 €	
Recettes (titres émis)	602 247,75 €	
Résultat	462 383,95 €	EXCEDENT

RESULTATS CUMULES

Section de fonctionnement		
Report résultat exercice antérieur	-274 997,29 €	
Résultat de l'exercice	-374 707,13 €	
Résultat cumulé	-649 704,42 €	DEFICIT
Résultat cumulé consolidé	-649 704,42 €	DEFICIT
Section d'investissement		
Report résultat exercice antérieur	-602 247,75 €	
Résultat de l'exercice	462 383,95 €	
Résultat cumulé	-139 863,80 €	DEFICIT
Résultat cumulé consolidé	-139 863,80 €	DEFICIT
Restes à Réaliser		
RAR en Dépenses	0,00 €	
RAR en Recettes	0,00 €	

AFFECTATION AU BUDGET 2026

Section d'investissement		
Compte 001	-139 863,80 €	en dépenses
Compte 1068 (affectation obligatoire)	0,00 €	
Compte 1068 (affectation complémentaire)	0,00 €	
Section de fonctionnement		
Compte 002	-649 704,42 €	en dépenses

APPROUVE la proposition d'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025 sur le budget annexe lotissement 2026 « La Balière » sus-indiquée.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Line VILLATEAU
Secrétaire de séance